

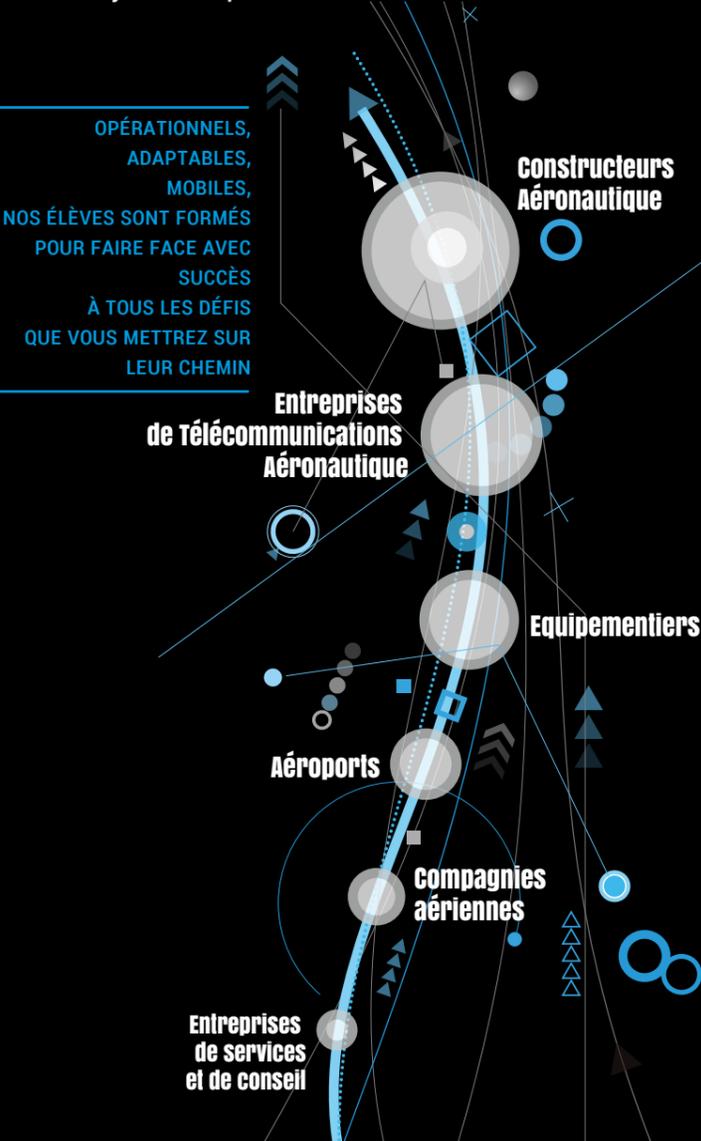
L'ENAC : LA GRANDE ÉCOLE DU TRANSPORT AÉRIEN

L'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) est l'école de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), sous tutelle du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Elle rassemble des activités de formation et de recherche en ingénierie aéronautique, navigation aérienne et pilotage avion. Au travers de son positionnement, de l'étendue et de la complémentarité de ses formations, de la qualité de ses enseignements, de l'importance de ces moyens, l'ENAC est un exemple probablement unique au monde.

Située à l'intersection de tous les grands projets aéronautiques européens, l'ENAC est nécessairement appelée à jouer un rôle essentiel vis à vis des mutations et des exigences technologiques, économiques, environnementales qui conditionnent le développement du domaine aéronautique.

L'ENAC est prête à accompagner tous les acteurs du transport aérien pour leur permettre de faire face aux défis majeurs auxquels ils sont confrontés.



PLUS DE 70 ANS D'EXPERTISE AU COEUR DU TRANSPORT AÉRIEN



9 Campus
en France



2000 élèves formés en France chaque année au travers d'un éventail **de plus de 30 formations** différentes, dont **une majorité** destinée au secteur privé.



1^{er} organisme de formation continue aéronautique d'Europe avec près de **5000 stagiaires accueillis** chaque année dans plus **de 350 stages** très orientés vers les attentes des entreprises du secteur aéronautique.



500 diplômés
par an



950 personnels permanents dont **350 enseignants-chercheurs** et instructeurs



Un réseau de plus de **23 000 alumni** répartis sur les **5 continents**.



80 projets de recherche
50 doctorants
et **20 thèses soutenues** chaque année

Date limite de versement
1^{er} Mars 2018

CONTACT
Gwénaëlle Le Mouël
+33 (0) 5 62 17 43 38
gwenaelle.le-mouel@enac.fr

POURQUOI FAIRE CONFIANCE À L'ENAC ?

Grâce à vous la **TAXE D'APPRENTISSAGE versée à l'ENAC en 2017 a contribué à**

- ▶ la création d'un incubateur ENAC,
- ▶ l'ouverture de 3 nouveaux MOOCS (Massive Open Online Courses),
- ▶ l'organisation d'une Journée «Entreprises», pour favoriser la rencontre de nos élèves avec le monde du travail,
- ▶ faciliter les conditions de vie de nos étudiants en situation de handicap,
- ▶ la rénovation et l'équipement de salles de cours en matériels numériques.

QUELLE PART DE MA TAXE D'APPRENTISSAGE PUIS-JE VERSER À L'ENAC ?

L'ENAC est éligible au versement de **DEUX TYPES DE TAXE D'APPRENTISSAGE** :



Le « **Quota** » de la Taxe d'Apprentissage (**26%**), destiné à la formation d'Ingénieur ENAC par la voie de l'apprentissage dispensée sur les campus de Montpellier et de Toulouse (Code UAI 0342323R)

Le « **Hors Quota** » de la Taxe d'Apprentissage (**23%**), s'applique au titre des autres formations de l'ENAC, essentiellement dispensées sur son campus de Toulouse (Code UAI 0311256X)

Les entreprises peuvent ainsi librement choisir de verser à la fois les **26%** de la fraction « **Quota** » et les **23%** de la fraction « **Hors Quota** » à l'ENAC, via ces deux numéros UAI.

comment verser la taxe ?

Pour le versement de la Taxe d'Apprentissage, les entreprises sont désormais tenues de recourir à un organisme collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA).

Vous pouvez effectuer votre versement à l'organisme collecteur de votre choix.

Nous vous remercions de lui préciser qu'il doit indiquer sur le bordereau et dans la colonne correspondante, intitulée généralement « reversements demandés, école bénéficiaire ou autres

ENAC / Toulouse
7, Avenue Édouard Belin - CS 54005
31055 TOULOUSE Cedex 4

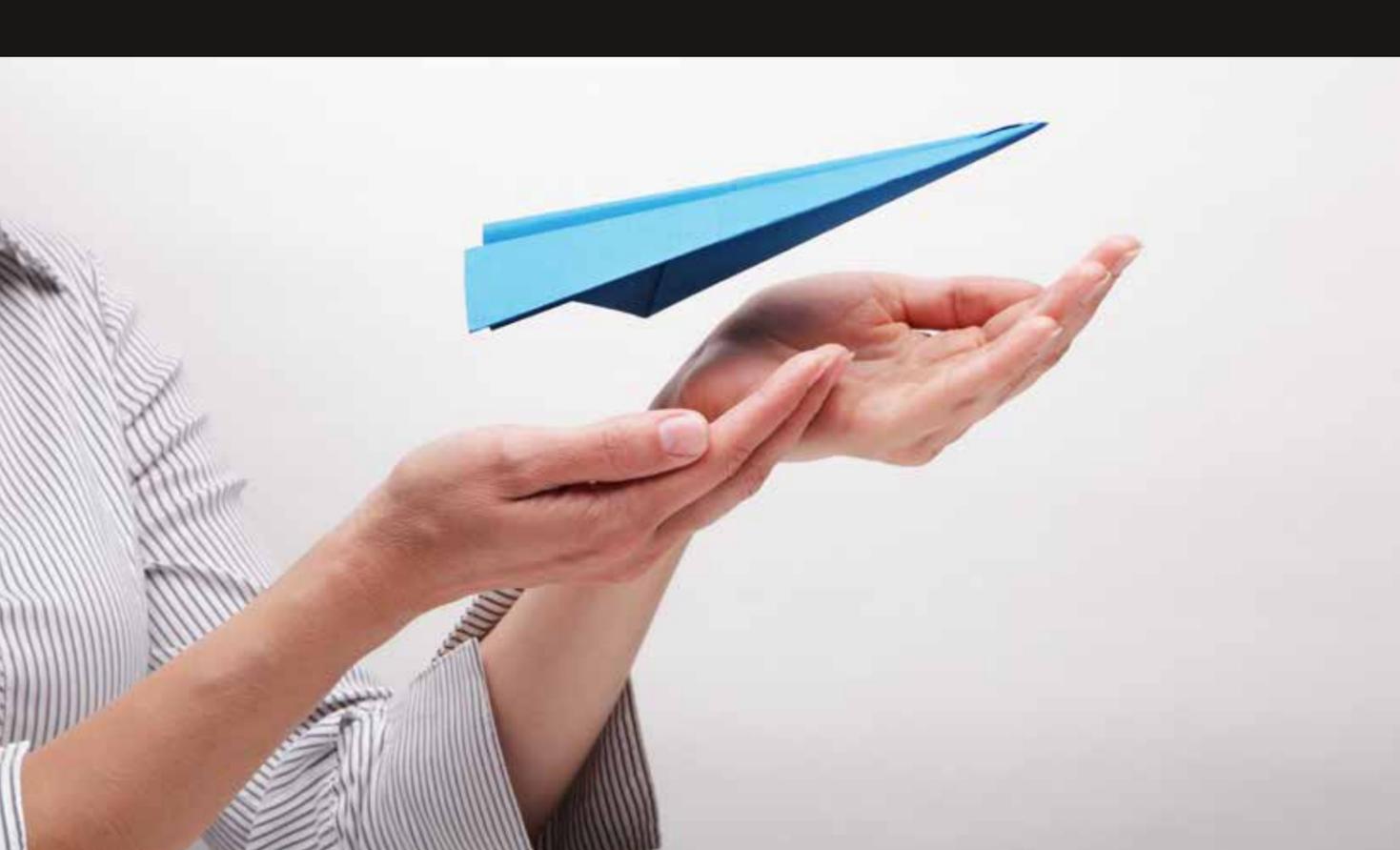
ENAC / Montpellier
Aéroport de Montpellier-Méditerranée
34134 MAUGIO Cedex



SOUTENEZ les compétences de demain

Taxe d'apprentissage

2018



Contact

Gwénaëlle Le Mouël

+33 (0)5 62 17 43 38
gwenaelle.le-mouel@enac.fr

ENAC - 12/2017 - 2000 exemplaires - Ne pas jeter sur la voie publique

